



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet.
 Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Impacts et mesures d'atténuation

Identification de l'impact et des mesures d'atténuation

- L1 ● Numéro de l'impact
- 2 ● Mesures d'atténuation particulières
- 16 et 19 ● Mesures d'atténuation courantes*

Éléments touchés et durée de l'impact

Numéro de l'impact	Élément touché	Durée de l'impact
E	Eau E : Qualité des eaux de surface	Longue à courte
U	Espace urbain U : Parc industriel	Courte
L1 et L2	Espace affecté aux loisirs L1 : Parc canin L2 : Pistes cyclables	Longue Courte
A	Espace agricole A : Espace agricole	Longue à courte
R1 à R3	Infrastructures R1 : Routes et chemins R2 : Voies ferrées R3 : Gazoduc	Courte Courte Longue
Ar	Espace archéologique Ar : Zone à potentiel archéologique	Longue
V1 à V5	Paysage V1 : Champ visuel à partir de la rue Marie-Victorin V2 : Champ visuel à partir de la route 116 V3 : Champ visuel à partir de la voie ferrée V4 : Champ visuel à partir des bretelles 30 est-116 est et 30 est-116 ouest V5 : Champ visuel à partir de la montée Sabourin	Longue Longue Longue Longue

Importance de l'impact résiduel

- Mineure
- Négligeable à nulle

* Les numéros renvoient aux sections des *Clauses environnementales normalisées* reproduites à l'annexe G.

Mesures d'atténuation particulières

1. Réaliser la dérivation du fossé de drainage en conservant au minimum les conditions d'écoulement existantes afin de ne pas perturber le milieu. Stabiliser les talus du nouveau fossé de drainage par l'ensemencement d'espèces végétales indigènes.
2. Interdire tout amoncellement de déchets à proximité des fossés de drainage.
3. Travailler de concert avec les autorités municipales pour la relocalisation du parc canin.
4. Pendant toute la durée des travaux, éviter d'obstruer les pistes cyclables et prévoir une signalisation appropriée afin d'assurer la sécurité des usagers.
5. S'entendre avec le propriétaire avant toute intervention sur son terrain.
6. Informer les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec du calendrier des travaux.
7. Planifier un schéma de circulation des véhicules lourds de concert avec les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec.
8. Pendant toute la durée des travaux, prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers des voies publiques empruntées par les véhicules lourds. Au besoin, mettre en place une signalisation routière appropriée.
9. Au moment du démantèlement du pylône 33 et du déroulage des conducteurs, éviter de gêner la circulation des véhicules sur la route 116.
10. Informer le Canadien National du calendrier des travaux.
11. Pendant toute la durée des travaux, prendre les mesures nécessaires pour ne pas entraver la circulation des trains.
12. Avant le début des travaux, s'entendre avec Gaz Métro pour la relocalisation du gazoduc.
13. Pendant toute la durée des travaux, prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection du gazoduc.
14. Harmoniser l'aspect extérieur du bâtiment de commande avec les autres bâtiments industriels du secteur.
15. Aménager une enceinte architecturale sur le côté ouest du terrain afin de limiter la visibilité des installations.
16. Dans la marge frontale du terrain, préserver le maximum de végétation arborescente et réaliser un aménagement paysager.
17. En accord avec le ministère des Transports du Québec, planter des arbres afin de prolonger et de densifier l'écran végétal entre le poste et la route 116.

Espaces terrestres particuliers et hydrographie

- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Fossé de drainage

Infrastructures

- Parc canin
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Gazoduc

Villégiature, loisirs et tourisme

- Piste cyclable

Archéologie et patrimoine

- Zone à potentiel archéologique

Espace agricole

- Territoire agricole protégé

Limites

- Municipalité
- Surface extérieure d'aérodrome
- Propriété d'Hydro-Québec

Composantes du projet

- Poste projeté
- Ligne à 315 kV projetée
- Pylône projeté
- Ligne à 315 kV à démanteler
- Pylône à démanteler
- Chemin d'accès projeté

Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV

Impacts et mesures d'atténuation

Sources :

Base : Orthophotographies de la CMM, résolution à 30 cm,
 © Communauté métropolitaine de Montréal, juin 2007
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2007
 BGTÉ, Hydro-Québec TransÉnergie, 2009
 CPTAQ, Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2009
 Réseau routier, Géobase du Québec, version 10.1, Les Systèmes TeiDig
 Archéologie, Arkéos, 2009

Données de projet : Hydro-Québec, 2010

Cartographie : AECOM TECSULT inc.
 Fichier : 7076_eicB_tem_475_Impacts_100629.mxd

0 60 120 m
 MTM, fuseau 8, NAD83

Juin 2010

Carte B

